

Les subsides

demandent une certaine formation spécialisée. Incidemment, monsieur le président, les consultations qui ont précédé la présentation à la Chambre vendredi dernier de ce projet de loi et qui veut que nous dotions le Canada d'une véritable charte de formation professionnelle, ces consultations ont eu lieu, premièrement, au cours de l'année dernière lors d'une conférence fédérale-provinciale à Québec, et encore en janvier dernier, à Vancouver, où on veut que cette loi présentement à l'étude à la Chambre réponde justement à nos besoins.

● (2120)

Évidemment, monsieur le président, le gouvernement fédéral n'entend pas s'ingérer dans un domaine provincial, l'éducation. Nous avons entendu depuis cette fameuse conférence de Québec, en septembre 1981, beaucoup de ministres provinciaux ou d'autres personnes qualifiées à l'intérieur des provinces, vouloir taxer le gouvernement fédéral de s'immiscer dans une juridiction provinciale. Je crois, monsieur le président, que le problème de la formation professionnelle au pays doit être regardé comme un problème canadien. Si nous voulons être en mesure de répondre à cette demande pancanadienne, il faut absolument qu'un gouvernement en place puisse voir aux disparités régionales et faire en sorte de répondre à ces besoins régionaux, de voir à ce que des travailleurs de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse ou du Québec puissent se rendre travailler dans les provinces de l'Ouest. La seule façon d'être capable de fournir la formation nécessaire à ces gens, c'est d'avoir un gouvernement central qui puisse coordonner tous ces cours et faire en sorte que tous et chacun à travers le pays puissent avoir accès aux mêmes cours dans n'importe quelle région du pays.

Il va sans dire que malgré le taux de chômage élevé actuel, nous devons malgré tout encore aller chercher à l'extérieur chaque année des milliers de travailleurs spécialisés. On prévoit qu'il en faudra environ 9,000 par année au cours des cinq prochaines années et justement l'un des objectifs de notre nouvelle loi est de réduire ce besoin de travailleurs étrangers et d'en arriver à l'autosuffisance complète à l'intérieur de notre propre pays. On dit souvent avec raison: On est capable, et par exemple le contrat que nous avons signé la semaine dernière avec la société Bombardier, ce contrat que cette société vient de décrocher avec New York, est certainement la preuve que nous en sommes capables, mais nous voulons à Ottawa que les Canadiens, et bien évidemment ceci inclut les Québécois, soient davantage capables au cours des prochaines années et qu'ils puissent se diriger vers des professions plus enrichissantes à tous les points de vue. Monsieur le président, on me reprochera peut-être d'anticiper un peu sur le débat relié à la présentation de nouveau bill sur la formation professionnelle, mais je dois faire remarquer que tout se tient dans ce secteur si vital pour assurer un meilleur avenir à nos jeunes. Il y a également urgence, car mes collègues ne sont pas sans savoir que les accords renouvelés l'an dernier ont pris fin le 31 mars. De même, faut-il rappeler qu'il nous faut un programme national de formation, parce que nous avons affaire à un marché de travail proprement national, de façon par exemple à ne pas placer en état d'infériorité désastreuse des ouvriers du Québec qui voudraient aller travailler en Ontario ou dans l'Ouest canadien.

Monsieur le président, je crois que je ne m'attarderai pas assez à parler de la nécessité d'une plus grande mobilité pour

nos travailleurs à travers le pays, mobilité d'ailleurs grandement profitable à l'heure actuelle à des milliers de Québécois, pour revenir à la nouvelle loi sur la formation des travailleurs et signaler l'une de ses initiatives clefs, soit celle de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles, qui ne pourra être créée que lorsque le bill aura été approuvé et sanctionné par le Parlement. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a en effet précisé vendredi dernier que sans cette approbation nous ne pouvons pas accorder des crédits pour la construction ou l'agrandissement du moindre établissement de formation, aussi urgents que les besoins soient.

Déjà le gouvernement fédéral a affecté \$108 millions à un fonds destiné à cette fin au cours de la présente année financière, mais il faudra encore que la loi soit d'abord adoptée avant que nous puissions aller de l'avant avec un tel programme. L'aide financière dispensée par l'intermédiaire de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles pourra être versée aux provinces, de même qu'aux organismes privés à but non lucratif s'occupant de la formation. La nouvelle formule et je dirai, monsieur le président, la nouvelle loi étendra l'éventail des cours de formation qui peuvent être dispensés, de même que celui des catégories de travailleurs qui pourront les suivre. Elle fournira une liste des métiers prioritaires et l'ampleur des cours disponibles dans chacune de ces disciplines. On pourra également accorder dans certains cas une allocation financière plus élevée et éliminer l'obligation actuelle faite aux adultes d'avoir quitté leurs études depuis 12 mois avant de pouvoir s'inscrire à des cours de formation, de façon par exemple à permettre aux jeunes décrocheurs d'avoir accès à des cours essentiels pour eux.

On permettra encore aux travailleurs de recevoir une formation plus spécialisée pendant une période dépassant la limite actuelle de 52 semaines et on aidera, le cas échéant, les employeurs qui doivent former à l'étranger des travailleurs canadiens très spécialisés. Enfin, on simplifiera les mécanismes d'entente avec les employeurs et le versement aux provinces des sommes prévues aux contrats en vue d'alléger le travail administratif et d'accélérer la formation. En somme, monsieur le président, l'action convergera davantage vers la profession où la demande de travailleurs est très forte, vers le recyclage des travailleurs touchés par les nouvelles technologies ainsi que vers la formation des travailleurs sans emploi pour les préparer aux emplois des prochaines années.

Les années 1980 nous réservent un défi que nous devons relever en offrant aux travailleurs et particulièrement aux jeunes qui se préparent à entrer sur le marché du travail des conditions qui leur permettent de jouer un rôle actif et enrichissant au sein d'une économie en expansion et axée de plus en plus vers la technologie et surtout vers les nouvelles technologies. Il faut que tous les Canadiens aient l'occasion d'être formés ou recyclés afin de pouvoir accéder aux quelque 2 millions de nouveaux emplois intéressants et bien rémunérés qui seront alors générés par le développement économique de notre pays. Ceci permettra également au Canada de raffermir sa position concurrentielle sur le plan international en accroissant la productivité, de façon à multiplier les succès du genre de celui que vient de remporter la société Bombardier.

En bref, la formation désormais dispensée devra l'être en étant axée sur les besoins de l'avenir, donc en tenant compte des progrès technologiques et des besoins des sociétés de la